

Monsieur,

Dans ~~le~~ numéro du 1^{er} juillet de la "Coopération", vous annoncez pour le 1^{er} septembre la parution du numéro suivant. Je ne l'ai pas reçu encore.

Si je réclame dès maintenant, c'est en raison des faits qui se sont passés à votre université populaire. En effet, le 13 juin, la porte m'a présenté une quittance de 4 fr. 25 pour le renouvellement de mon abonnement qui expirait avec le numéro du 1^{er} juin. Cette quittance, datée du 8 juin, est signée illiblement. Je l'ai payée. Craignant que ma souscription soit allée entre les mains de votre usurpateur, je vous signale le fait en vous

puant de me rassurer le cas échéant. Si vous
n'avez pas encaissé vous-même le montant
de mon réabonnement, je vous serai obligé de
me donner l'adresse de celui qui l'aurait retiré,
et j'aviserais au moyen de me faire restituer
une somme qui il n'a jamais été dans mon
intention de lui verser.

Agrez, Monsieur, l'assurance de mes
meilleurs sentiments,

Monsieur

(Joseph Badin
à St Alban-de-Roche (Boire)

22 septembre 1904.